



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 12 janvier 2011 - N°8/D030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : permanente, hebdomadaire.

*Demandeur* : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête **permanente sur l'utilisation des véhicules routiers**.

L'objectif de cette enquête est de mesurer les transports routiers de marchandises, sur le territoire national ou à l'étranger, pour le compte d'autrui et pour le compte propre.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale, études sur les entreprises de transports). Ils servent également à évaluer les implications des flux de marchandises - par origine-destination - sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils répondent aussi à une demande des professionnels des transports, centrée sur les études de marché, la concurrence intermodale et internationale et les industries liées à l'automobile.

Le champ de l'enquête est constitué par les camions de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge avec ou sans remorque, et tracteurs routiers de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, avec ou sans semi-remorque.

La collecte est réalisée par le Groupement Statistique des Transports - Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Normandie Centre .

L'enquête est effectuée en France métropolitaine, par voie postale et par mode électronique, auprès des utilisateurs des véhicules, sur l'activité du véhicule pendant une semaine donnée.

Les services de l'administration et des représentants d'organisations professionnelles ou syndicales constituent les instances de concertation.

Les premiers résultats trimestriels sont présentés chaque trimestre lors de la réunion du point de conjoncture des transports et publiés dans la collection « Chiffres et statistiques ». Un bilan annuel du TRM français est publié dans la même collection dans le courant du mois de juin de l'année suivante. Une présentation du TRM européen est publiée une fois par an au mois de décembre. Toutes ces publications ainsi que les données détaillées du TRM sont disponibles sur le site [www.statistiques.equipement.gouv.fr](http://www.statistiques.equipement.gouv.fr)

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.